



PROCÈS VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA LIGUE des HAUTS de FRANCE

02 MARS 2024 / Golf du Touquet

Le 02 mars 2024 à dix heures, les représentants des Associations Sportives adhérentes de la Ligue de Golf des Hauts de France se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, à la suite de la convocation qui leur a été faite en date du 14 février 2024.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée, par les membres présents ainsi que par les représentants et les mandataires des membres non présents sous la surveillance des membres du bureau de vote.

Jean Louis Lignier préside l'Assemblée en présence de :

- Des Présidents de Comités Départementaux : Valérie SOBIERAJSKI (CD Pas de Calais) et Jean-Paul LEFEVRE (CT Oise Aisne)
- Des membres du Comité Directeur de la Ligue : Carole DANTEN, Hubert DENHEZ, Dominique JAMIN, Jean-Luc LEBOISNE, Jean-Claude MARTIN, Maguy MASLARD et Thierry MOULIN
- Des AS présentes ou représentées suivantes :

Amiens, Apremont, Belle Dune, Bois des Retz, Bondues, Brigode, Cambrésis, Champagne, Chantilly, Château Humières, Hardelot, Inésis Golf Park, Le Sart, Les Templiers, Lys Chantilly, Mormal, Olhain, Raray, Rebetz, St Omer, St Quentin Mesnil, Nampont, Soissons, Thumeries, Valenciennes, Vert Parc et Wimereux.

27 AS de clubs avec terrain sur 43 et 0 AS d'Entreprise/Municipales sur 37 ont émargé et représentent 395 voix sur 625.

S'agissant d'une Assemblée Générale Ordinaire, aucun quorum n'est exigé par les statuts et elle peut donc délibérer valablement à la majorité simple des suffrages exprimés.

Sont déposés sur le bureau de l'Assemblée Générale les documents suivants :

- Les Statuts de la Ligue
- La Feuille de présence signée par les personnes présentes



- Le Règlement Intérieur
- Le Texte des résolutions qui seront proposées au vote de l'Assemblée
- Le Bilan et les comptes de résultat ainsi que les tableaux annexes
- Le Rapport du Commissaire aux Comptes

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée doit délibérer selon l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale 2023
- Rapport moral du Président
- Rapport financier du Trésorier
- Rapport du Commissaire aux Comptes
- Approbation des comptes, affectation du résultat
- Vote des résolutions
- Rapport des diverses commissions
- Approbation du montant de la cotisation annuelle des membres de la Ligue conformément à l'article 12 du règlement intérieur, soit : 15 € par voix élective
- Echanges – discussions

Dominique Jamin, Secrétaire Général, fait approuver le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 04 mars 2023. Ce PV est adopté à l'unanimité.

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT :

Le Président axe son rapport sur 3 points : le développement, le sport et l'environnement.

État des lieux sur le golf en Hauts de France :

- Licenciés : Hausse de 0.6 % par rapport à 2022, + 88 licenciés avec un total de 31 126 licenciés en 2023 = record battu ; le nombre de licenciés est en progression depuis 2016. Les licences « jeunes » sont en hausse : + 0.42 % avec un total de 3 593 licenciés jeunes. Nous remarquons une baisse de 2.44 % chez les moins de 13 ans depuis 2022.

*Le Président souligne que les différentes actions de développement faites tout au long de l'année permettent cette dynamique. Ces indicateurs montrent également l'importance du travail fait par les clubs pour le développement et pour leur école de golf ainsi que par les Comités Territoriaux et Départementaux.

*Le Président souligne le travail de l'Équipe Technique Régionale entrepris depuis plusieurs années et souhaite que la Ligue soit toujours autant sportive et compétitrice. L'accent est mis sur la détection, l'encadrement, l'accompagnement à la formation, en liaison avec les écoles de golf et les clubs ; notamment à travers la Labellisation Régionale et le Challenge National des Écoles de Golf.

Le Président présente Calypso VAUCHELLE, nouvel agent de développement de la Ligue, en remplacement de Chloé HENRY.



*Le Président rappelle l'importance de la prise en compte de l'environnement et de la biodiversité dans les structures ; les clubs devront rapidement réfléchir sur les produits phytosanitaires, la consommation d'eau... etc. Il excuse l'absence de Rémy DORBEAU (Président de l'AGREF – Association Française des Personnels d'Entretien de terrains de Golf et Directeur de Chantilly).

*Le Président remercie le corps arbitral de la Ligue représenté par Delphine Le Marrec pour son travail sur les compétitions chaque année.

*Le Président remercie les 3 Présidents des Comités Départementaux/Territoriaux de la Ligue pour les actions respectives engagées et les encourage à continuer dans cette voie.

*Le Président remercie le Conseil Régional Hauts de France ainsi que la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports, le Comité Régional Olympique et Sportif, les Présidents d'AS et directeurs présents, ainsi que tous les intervenants auprès des jeunes, les membres du Comité Directeur de la Ligue, les membres des Comités Départementaux/Territoriaux, Golf Magazine, La Voix des Sports qui nous suivent tout au long de l'année sans oublier les partenaires privés, le Golf du Touquet pour son accueil, et également les nombreux golfs qui mettent leur terrain gratuitement à disposition pour nos rencontres et compétitions jeunes.

*Le Président remercie la Directrice adjointe technique Maitena ALSUGUREN de la Fédération Française de Golf, qui nous fait l'honneur de sa présence. Il y a eu un temps d'échanges entre clubs et fédération.

RAPPORT FINANCIER DU TRESORIER :

Hubert DENHEZ, trésorier de la Ligue, présente les comptes de l'année 2023 qui font apparaître un résultat déficitaire de 19 757 €.

Il présente également le budget prévisionnel 2024 établi sur la base de 413 600 €.

VOTE DES RESOLUTIONS :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu :

- La lecture du rapport moral du Président sur la marche de l'association durant l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- La lecture du rapport du Trésorier sur les comptes dudit exercice,
- La lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission au cours de cet exercice, Approuve les comptes et le bilan dudit exercice tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites et résumées dans ces rapports.



En conséquence, elle donne quitus aux administrateurs de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de l'affectation du résultat déficitaire de l'exercice de la manière suivante :
19 757 € au compte report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du budget prévisionnel pour le prochain exercice, approuve ce budget.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le montant de la cotisation annuelle des membres de la Ligue conformément à l'article 12 du règlement intérieur : soit 15 € par voix élective.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Modifications des Statuts et du Règlement Intérieur de la Ligue

Les statuts :

- 26 voix pour
- 1 voix contre

Règlement intérieur :

- 26 voix pour
- 1 abstention

Les nouveaux statuts et le règlement intérieur sont adoptés.

RAPPORT DES COMMISSIONS :

Chaque responsable de commission intervient afin de rappeler les résultats 2023 et les perspectives 2024 (Commission Sportive, Jeunes, Dames, Messieurs, Séniors, Scolaire, Entreprise, Développement, Paragolf, Communication, Médical/Santé, Environnement)



Thierry MOULIN, Président de Commission Sportive présente les résultats de la saison écoulée et donne une analyse des performances de nos jeunes en 2023.

Il poursuit avec la présentation de la politique sportive jeunes pour 2023 reprenant l'animation des jeunes jusqu'à U12, la structuration de la performance pour les joueurs suivis FFG et décrit les labels régionaux mis en place pour la 4^{ème} année afin d'accompagner et de soutenir les écoles de golf dans les clubs des Hauts de France.

Un book recensant les résultats de l'année est distribué et est disponible sur le site internet de la Ligue.

CINQUIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Le temps d'échanges de 30 minutes entre Madame Maitena ALSUGUREN, Directrice technique adjointe de la Performance et de l'Organisation Sportive de la FFG et les personnes présentes fût très apprécié.

Plus aucune question n'étant évoquée, et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président, remercie tous les membres du Comité Directeur et les personnes présentes.

La séance est clôturée à 12h30.

La Secrétaire Général
Dominique JAMIN

Le Président
Jean Louis LIGNIER



A handwritten mark in black ink, consisting of several overlapping loops and a short horizontal line extending to the right.

A handwritten mark in black ink, consisting of a vertical line with a horizontal line crossing it near the top and another horizontal line extending to the right from the bottom.